

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

**DÉCISION RELATIVE À L'AVENANT AU CONTRAT DE
CESSION DU SPECTACLE « THAÏS – HYMNE À LA JOIE »
ANNULE LA REPRÉSENTATION DU VENDREDI 26 JANVIER
2024 À 20H00 ET REPORTE AU JEUDI 13 JUIN 2024 À 20H00
AU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article
R.2122-3,

Vu la décision n°2023-337 du 11 octobre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240423-2024-118-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Décision N°2024-118

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé un avenant au contrat de cession avec la Société « SC PRODUCTIONS » sise, 1 place Bertone – 69004 LYON représentée par Monsieur Stéphane CASEZ en sa qualité de Gérant, pour la représentation du spectacle intitulé « THAÏS – Hymne à la joie » avenant portant report de cette représentation initialement prévue le vendredi 26 janvier 2024 au théâtre municipal Le Colisée, au jeudi 13 juin 2024 à 20h00.

ARTICLE 2 : les autres dispositions du contrat de cession signé par les parties en date du 22 septembre 2023 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **23 AVR. 2024**



Pour Le Maire
Adjointe déléguée à la Culture

Hélène CORRE.